Image not found or type unknown

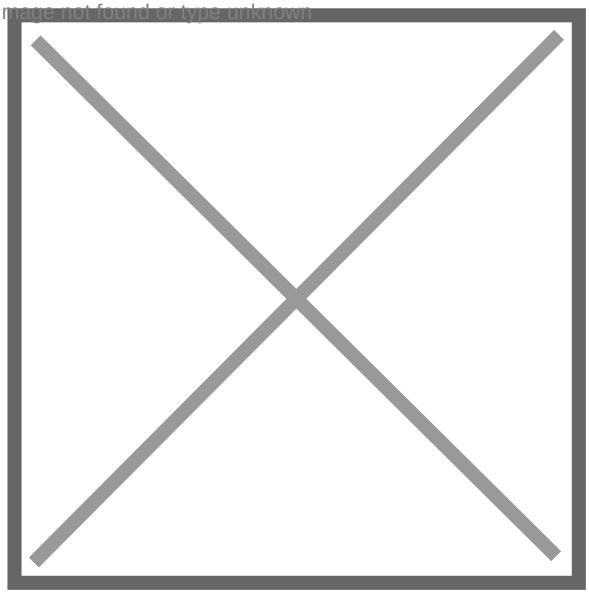

Calculer d'heures avant de quitter une collect. pour une autre

Par **gwen35**, le **17/06/2014** à **23:26**

bonjour

Je suis ATSEM et je quittes ma collectivité le 28 aout pour aller dans une autre.
Dans ma collectivité actuelle je travaille 1607h par an de janvier à décembre et dans l'autre collectivité je travaillerai en année scolaire.
La collectivité actuelle me réclame de travailler 105 heures soit 1607/12= 133.91 soit 133.91*7 mois = 937.41 + 133.91*28/30 (aout)soit au total 1062 heures. Jusqu'au 4 juillet j'aurai effectué 956h75. Au 29 aout je suis dans l'autre collectivité et je devrai travailler environ 656 heures de sept à décembre.

Donc de janvier à décembre j'aurai travailler 1 718 heures et j'aurai été payé 1607 h !!!!. Après une rencontre avec ma collectivité et un représentant syndicale, ils ne veulent rien savoir et réclame les 105 heures.
Comment faire ?

Par **moisse**, le **18/06/2014** à **08:42**

Bonjour,
Vous aurez été payée conformément aux différents contrats de travail.
C'est le lot de tout changement d'employeur.
Dns votre cas il doit y avoir quelque part un accord de modulation du temps de travail, alors que dans le second vous entrez en pleine période d'activité.

Si les syndicats présents dans vos collectivités renoncent à vous indique une éventuelle erreur, ce n'est pas nous qui en décèleront une d'ici.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés